

M. Guy Coulombe
Président de la Commission d'étude sur l'avenir des forêts
500, boul. René-Lévesque Ouest, Bureau 16.05,
C.P. 34 Montréal (QC) H2Z 1W7
Télécopieur : (514) 864-6308
info@commission-foret.qc.ca

M. Pierre Corbeil
Ministre délégué à la forêt, la faune et les parcs
5700, 4e Avenue Ouest, Bureau A-308
Charlesbourg (Québec) G1H6R1
Téléphone : (418) 643-7295
Télécopieur : (418) 643-4318
pierre.corbeil@mrnfp.gouv.qc.ca

Messieurs,

D'entrée de jeu, je tiens à vous souligner que l'avenir de la forêt québécoise me préoccupe beaucoup.

Puisque le travail de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise est maintenant entamé, je souhaite vous rappeler quelques points qui, selon moi, sont primordiaux pour la réalisation d'une saine gestion forestière.

La situation du Québec en matière d'aires protégées est toujours médiocre. Seulement 2,9 % du territoire québécois est véritablement protégé contre toute forme d'exploration et d'exploitation industrielles. Bien que le gouvernement ait débuté, en 2001, la Stratégie québécoise sur les aires protégées, dont l'objectif est la protection de 8 % du territoire d'ici à 2005, le Québec demeurera sous la moyenne mondiale d'aires protégées, qui se situe à 11 %.

Aussi, près de la totalité de la portion commerciale de la forêt boréale québécoise est allouée aux industries d'exploitation des ressources et il n'existe pratiquement aucune aire protégée dans cette forêt. Sachant que la forêt boréale constitue l'une des dernières forêts intactes au monde, qu'elle joue un rôle primordial dans la purification de l'eau et de l'air dans l'atténuation des changements climatiques, il va de soi que le Québec doit protéger adéquatement ce vaste écosystème.

Afin que le Québec devienne le chef de file en matière de gestion forestière, il devra procéder à une planification intégrée de l'utilisation du territoire qui tienne compte à la fois des aspects environnementaux, sociaux, culturels et économiques de la forêt québécoise. Pour y parvenir, nos dirigeants devront souscrire au principe de la conservation avant tout. Selon ce principe, toute allocation des ressources est suspendue tant et aussi longtemps que des territoires significatifs du point de vue écologique, social ou culturel ne sont pas protégés de toute exploitation industrielle. Aussi, pour ce qui est de l'exploitation forestière, le respect des normes de certification du Forest Stewardship Council (FSC) contribuerait à assurer que la forêt pourra répondre aux besoins de la société tout en étant protégée par des pratiques respectueuses du milieu. De plus en plus de forestières voient en cette certification des avantages sans précédents et il est essentiel que le plus de sociétés possible s'en prévalent.

Il est grand temps que le Québec adopte une vision à long terme pour la protection de sa biodiversité en s'éloignant de son approche comptable traditionnelle visant le 8 % et en considérant tous les avantages économiques, sociaux et environnementaux que la conservation d'une portion significative de son territoire peut générer.

Je souhaite sincèrement que vous et votre équipe soyez en mesure d'intégrer ces préoccupations dans vos recommandations finales au gouvernement du Québec afin qu'il se dote d'une approche de gestion durable de la forêt.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Marie-Laurence Daigle
Gatineau